

## GARANTIES et TARIFS PUBLICS - Mise en Service PAC AIR / EAU - Année 2011

Référence	TARIF DES MISES EN SERVICE - POMPE A CHALEUR AIR / EAU (*)	Prix €HT
9AOGPAC01	<b>Mise en service "Type A" :</b>	400
	PAC+ (R), SPH ( R), AQU@HEAT ADVANCE (R) MONOBLOC, AQU@HEAT STAR	
9ASPPAC01	<b>Mise en service "Type B" :</b>	450
	PAC HT SPLIT, PAC HT, AQU@HEAT ADVANCE (R) SPLIT	

### PRESTATIONS INCLUSES DANS LA MISE EN SERVICE (hors fourniture de fluide frigorigène) :

- Contrôle du positionnement des appareils, du respect minimal des distances autour des appareils,
- Diamètre et qualité des tubes utilisés,
- Tension électrique et protection,
- Contrôle du raccordement électrique (conforme à la norme NF C15 100),
- Tirage au vide du circuit frigorifique et rédaction du certificat annuel d'étanchéité de l'installation,
- Contrôle du bon écoulement des condensats de la PAC (selon préconisation des documents d'installation et d'utilisation - IOM),
- Mise en route et contrôle de fonctionnement de la pompe à chaleur en mode chaud (et froid si nécessaire) avec mesures des températures des différents régimes d'eau et de fonctionnement.

Référence	PRESTATIONS <u>COMPLEMENTAIRES</u> POUVANT ETRE REALISEES LORS DE LA MISE EN SERVICE (*)	Prix €HT
9ACVPAC02	Contre-visite (Montant sur devis en fonction des non-conformités signalées lors de la 1 <sup>ère</sup> MES - Minimum 250 €)	sur devis
9ADUPAC01	Confection dudgeon (prix à l'unité)	15
9ABRPAC01	Confection brasure (prix à l'unité)	15
9AETPAC38	Test d'étanchéité sous azote 38 bars (par circuit)	60
9AELPAC01	Raccordement électrique y compris bus de communication (par unité intérieure OU extérieure)	50
9AR410A01	Fourniture de fluide frigorigène R410 A (par kg)	50
9AR407C01	Fourniture de fluide frigorigène R407 C (par kg)	45

(\*) : Toutes ces prestations s'entendent hors fourniture de fluide frigorigène, l'installateur s'engageant à respecter les pré-requis de mise en service AIRWELL et les règles de l'art de l'installation d'un matériel de climatisation.

Ce présent Tarif est valable jusqu'à fin février 2012.

### **GARANTIES Pompes à chaleur AIR / EAU :**

Applicables sous réserve d'un entretien / maintenance de l'installation et du contrôle de l'étanchéité du circuit frigorifique annuels

#### **Avec MES par une STA Airwell :**

- 1 an garantie Main d'Œuvre assurée par une STA AIRWELL,
- 3 ans garantie pièces,
- 5 ans garantie compresseur,

#### **Sans MES par une STA Airwell :**

- 2 ans garantie pièces,
- 2 ans garantie compresseur,

### **Précisions sur la garantie Main d'œuvre :**

Lors de pannes survenant durant l'année de garantie Airwell missionne une STA, de préférence celle ayant assuré la MES : celle-ci intervient pour les diagnostics et réparations :

- Si le dysfonctionnement est imputable à l'installation (hors machine), prise en charge de l'intervention par le client ou l'installateur,
- Si le dysfonctionnement est imputable à la machine, prise en charge de l'intervention par Airwell France SAS.

Une Station Technique Agréée (STA) AIRWELL est une société indépendante de AIRWELL France SAS : c'est une entreprise spécialisée dans les opérations d'entretien et de maintenance des pompes à chaleur ayant reçu une formation spécifique aux produits commercialisés par AIRWELL France SAS. Sur demande d'AIRWELL France SAS, elle est mandatée pour réaliser les mises en service.